

**La directrice Prospective, études  
et Jeux Olympiques et Paralympiques**

Prospective et Etudes/22004489-AC/SMN

Affaire suivie par :

Anne CHOBERT

Tél : 01 82 53 80 07

Mél : [urbanisme@iledefrance-mobilites.fr](mailto:urbanisme@iledefrance-mobilites.fr)

Paris le

**14 OCT. 2022**



**Monsieur Laurent LOUESDON  
Maire  
MAIRIE  
50 bis rue Nationale  
78940 LA QUEUE-LEZ-YVELINES**

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

Monsieur le Maire,

Par courrier daté du 21 septembre 2022 et reçu le 22 septembre 2022, vous avez sollicité l'avis d'Île-de-France Mobilités sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Queue-lez-Yvelines. L'un des objectifs de cette procédure vise à fixer des normes de stationnement pour les vélos dans le règlement du PLU, afin de le mettre en compatibilité avec le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF).

Les services d'Île-de-France Mobilités sont attentifs à la compatibilité des PLU avec le PDUIF. En particulier, ce dernier fixe un cadre réglementaire en matière de normes de stationnement (véhicules individuels motorisés et vélos). Certaines ont une valeur prescriptive et doivent donc être retranscrites dans le règlement du PLU. Les autres sont des recommandations qu'il est souhaitable de suivre.

Île-de-France Mobilités apprécie la volonté de la commune de La Queue-lez-Yvelines de prendre en compte dans le règlement du PLU l'action du PDUIF visant à prévoir un espace dédié au stationnement des vélos dans les nouvelles constructions.

Toutefois, elle souhaite rappeler que les normes fixées par le PDUIF sont des prescriptions s'appliquant à toutes les communes d'Île-de-France et non des recommandations, à l'exception de la norme recommandée pour les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur. A cet égard, il conviendrait de remplacer l'expression « *il est recommandé* » par l'expression « *il est exigé* » dans le projet de règlement modifié.

Si vous souhaitez davantage d'explications, je vous invite à contacter les services d'Île-de-France Mobilités à l'adresse courriel [urbanisme@iledefrance-mobilites.fr](mailto:urbanisme@iledefrance-mobilites.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma très haute considération.



**Laurence DEBRINCAT**